

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **3^{ème} trimestre 2023**
Séance du **04 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-huit août, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance Guy PONTAROLLO

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Ludovic MONDONGO
Philippe LANGANNE			Guy PONTAROLLO	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO	X		
Christine PEPIN			Yolande BAUDIN	Séverine CARTIER			Luc DUBOIS
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Sophie FORNUTO
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2023-079	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE
---------------------	-------------------	--

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique,
VU les délibérations successives adoptées emportant modification du tableau des emplois, la dernière en date du 19 juin 2023 (n° 2023-063),
VU les modalités de rémunération et de gestion des temps fixées par la commune,
VU les fiches de poste associées aux emplois créés, validées par la hiérarchie,
ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe au personnel, selon lequel :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Compte tenu de la tension actuel sur le marché de l'emploi et de la nécessité de se laisser le maximum de chances de recruter sur l'emploi de 3ème agent spécialisé des écoles maternelles de la commune, il apparaît nécessaire d'étendre le cadre d'emplois de référence de cet emploi à celui des adjoints techniques territoriaux.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-079	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE
--------------	------------	---

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'étendre le cadre d'emplois de référence de l'emploi de 3^{ème} agent spécialisé des écoles maternelles à celui des adjoints techniques territoriaux
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (arrêtés, contrats, courriers)
 - De dire que le tableau des emplois communaux sera modifié en conséquence

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Guy PONTAROLLO.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 05/09/2023

De sa mise en ligne le : 06/09/2023

Mairie de Sillingy

